

APPLICATIONS

L'eau présente dans les tours aéro-réfrigérantes constitue un milieu propice aux développements des micro-organismes (bactéries, algues et champignons).

En effet, tous les facteurs nécessaires au développement rapide de ces micro-organismes y sont réunis (à des degrés divers) :

- Lumière naturelle,
- Oxygène (brassage),
- Nutriments (laveurs d'air),
- Température de l'eau (souvent entre 20°C et 30°C),
- Etc ...

La prolifération extrêmement rapide de matières organiques vivantes a pour conséquences l'apparition de boues, de dépôts qui viennent perturber le bon fonctionnement des installations (surchauffe moteur, diminution des rendements thermiques, ...).

Par ailleurs, la présence de micro-organismes est souvent responsable de corrosions localisées sous dépôts (production par leur métabolisme de produits corrosifs, ...).

Parmi les bactéries, la plus virulente et la plus surveillée est la legionella pneumophila. En effet, l'inhalation de micro gouttelettes d'eau contaminées par cette bactérie peut provoquer la "légionellose" chez l'homme.

L'arrêté du 14 décembre 2013 (relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air soumises à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique no 2921) a pour objectif de limiter le risque de légionellose à la source en imposant à chaque installation que la concentration en légionelles dans l'eau du circuit demeure inférieure à 1000 UFC/L.

Pour aider à respecter ces objectifs, nous préconisons l'emploi de l'ODYCIDE B 330 dans vos installations afin de lutter contre la présence de cette bactérie.

AVANTAGES

Un seul produit pouvant être asservi à un compteur à impulsion (injection en continu) ou à une horloge (injection en discontinu).
Produit liquide prêt à l'emploi, sans dilution préalable.

Respecte les normes de rejet aux doses d'emploi.

Algicide, fongicide et bactéricide à action indépendante du pH, contrairement à la plupart des biocides oxydants comme le chlore.

DOSAGE - MISE EN OEUVRE

Ce produit pourra être injecté soit proportionnellement aux appoints soit en dosage choc selon une fréquence qui dépend de la vitesse d'élimination du produit par les purges (temps de demi séjour).

Dans tous les cas, le dosage de base est compris entre

- 50 et 250 g/m³ en préventif,
- 100 et 500 g/m³ en curatif.

Le produit biocide est ajouté au circuit d'eau à traiter au point où une distribution rapide et uniforme du biocide peut être assurée.

Le mode d'injection le plus judicieux (économique et technique) sera déterminé sur site en collaboration avec notre technicien.

Le point d'injection du produit devra être choisi de manière à **éviter** :

- la stagnation du produit après injection,
- les chemins préférentiels, ...

et tout autre point ne permettant pas une désinfection quasiment totale du réseau "Tour de refroidissement".

MANIPULATION - STOCKAGE

Il convient de prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques (gants, lunettes, ...).
Consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS).

Les produits doivent être conservés **hors gel**.

CARACTERISTIQUES

Etat physique : Liquide

Couleur : Incolore à jaunâtre

Odeur : Douce

pH : 3,4

Etiquetage :



CONDITIONNEMENTS

Notre produit est disponible en bonbonnes plastique de 20 kg, en fûts plastique de 210 kg et en containers de 800 kg, **emballages perdus**.

Pour tout autre conditionnement, nous consulter.



Note : Ne pas mélanger le produit pur avec d'autres composés chimiques sans nous avoir préalablement consultés.

Les renseignements et conseils contenus dans cette notice sont le fruit du travail en commun avec nos clients et de nos connaissances actuelles. Ils sont donnés à titre purement indicatif et ne sauraient constituer une obligation de résultat. Date : 05/06/2018

ODYSSEE

Z.A. de la Belle Croix 72510 REQUEIL
Tél. +33 (0)2 43 44 39 33 Fax. +33(0)2 43 44 45 54
email : siege@odymail.fr